AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG

RAPPORT D'ACTIVITES 2010

AMNESTY INTERNATIONAL

MISSION

Prévenir et dénoncer les graves atteintes à l'ensemble des droits humains.
Défendre les victimes de ces violations et exiger réparation.
Promouvoir l'ensemble des droits, indivisibles et universels, énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948): droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels.

PRINCIPES

SOLIDARITÉ: des hommes et des femmes issus de tous horizons se mobilisent dans le monde entier pour mener les actions et campagnes d'Amnesty International.
IMPARTIALITÉ: Amnesty International se réfère principalement au droit international en vigueur pour dénoncer et agir pour le respect des droits humains.
INDÉPENDANCE: Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Afin de garantir cette indépendance, elle n'accepte aucune subvention ni aucun don des Etats ou des partis politiques, à l'exception des activités d'éducation aux droits humains. L'organisation fonctionne et finance ses actions essentiellement grâce aux dons du public.

MODES D'ACTION

Les enquêtes menées en partie sur le terrain, donnent lieu à la publication régulière de communiqués et rapports. Chaque année, en mai, l'organisation publie également son Rapport Annuel qui dresse un bilan, pays par pays, de la situation des droits humains dans le monde.
Ces informations sont à la source des PRESSIONS exercées sur les autorités et décideurs, de la SENSIBILISATION du public et de la MOBILISATION des militants dans l'ensemble des actions de l'organisation (campagnes internationales, manifestations, pétitions, éducation aux droits humains…).

Amnesty International, un mouvement mondial et indépendant pour les droits humains

Coordination: Chiara Trombetta
Comité de rédaction: Antoniya Argirova, Chiara Trombetta
Conception graphique: Antoniya Argirova, Nathalie Schmit
Réalisation graphique: Antoniya Argirova
Relecture: Sophie Farreyrol, Fernand Walch
Impression: Imprimerie Schlimé.

Copyright© Anja Kirsch, Revue

DANS LE MONDE

Créée en 1961 par Peter Benenson, Amnesty International est Prix Nobel de la Paix 1977.
AI dispose d'un statut consultatif auprès des Nations Unies, de l'Organisation des Etats Américains (OEA) et de l'Union africaine (UA). Elle est aussi représentée auprès de l'Union Européenne.

2,8 millions de membres et sympathisants
Des bureaux dans **plus de 80 pays** dans le monde.
Le Conseil International, composé de représentants des sections du monde entier, définit les orientations du mouvement.
Le Conseil exécutif international, composé de 9 élus, conseille et dirige le mouvement dans le monde entier.
Le Secrétariat international met en œuvre la politique du mouvement. Basé à Londres, il initie et coordonne les activités internationales d'AI.

AU LUXEMBOURG

Créée en 1970, Amnesty International (AI)-Luxembourg rassemble **893** membres. Certains agissent au sein de **6** groupes locaux. Près de **2000** donateurs soutiennent notre action. **3** salariées et **2** stagiaires travaillent à la section.
Le Conseil d'Administration, composé de 7 élus, dirige la section.

L'EDITO

Réaliser la mission d'Amnesty International qui consiste à prévenir et faire cesser les graves atteintes aux droits humains, représente un défi quotidien et demande un effort et une mobilisation constants.

Les défis ne nous ont pas manqué en 2010, mais grâce à l'action coordonnée du secrétariat d'Amnesty International Luxembourg, des ses 150 bénévoles et de toutes les personnes qui soutiennent notre association, nous avons pu y répondre efficacement.

Faire reconnaitre à la communauté internationale l'importance de placer les droits humains au cœur des programmes de lutte contre la pauvreté, contrer les attaques à la Cour pénale internationale et affirmer les droits des victimes du monde entier à obtenir vérité, justice et réparations, lutter contre les discriminations, le déni des droits des plus vulnérables, venir en aide aux prisonniers d'opinion, dont Liu Xiao Bo est devenu un remarquable symbole, ne sont que quelques exemples de nos combats au cours de l'année.

Si je devais résumer en quelques mots l'année 2010, ce serait : **enthousiasme et mobilisation**.

Certes, nous sommes une petite section, avec des moyens limités, mais nous comptons sur le soutien de personnes motivées et enthousiastes qui mettent tout en œuvre pour accomplir la mission d'Amnesty.

De la lutte contre la peine de mort en Iran, à la défense des défenseurs des droits humains en République Démocratique du Congo, en passant par la dénonciation de la torture et des disparitions forcées des personnes arrêtées dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, dont une partie est encore aujourd'hui détenue à Guantanamo, à la défense du droit d'asile au Luxembourg, en 2010, comme dans les années passées, nous n'avons eu de cesse de protéger les droits humains.

Les pages qui suivent vous donneront un aperçu de nos principales interventions et mobilisations en 2010. Nous vous invitons à découvrir toute la richesse et la variété de nos actions sur notre site www.amnesty.lu.

Ce rapport d'activité témoigne de nos victoires, mais aussi du long et beau combat qui reste à mener pour que les droits humains soient une réalité pour tous. Continuer ne sera possible que grâce à votre engagement et à votre soutien.

Merci.

Chiara Trombetta
Directrice

Copyright© Agnieszka Napierala

LANCEMENT RAPPORT ANNUEL 2010

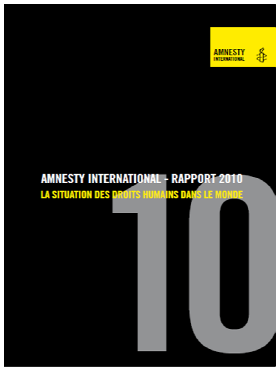

A l'occasion du lancement du *Rapport 2010 – La situation des droits humains dans le monde*, qui traite des atteintes aux droits humains commises dans 159 pays, Amnesty a illustré comment des gouvernements puissants bloquent les avancées en matière de justice internationale en se plaçant au-dessus du droit relatif aux droits humains, en protégeant leurs alliés contre la critique et en n'agissant que lorsqu'ils en tirent un intérêt politique. Lors de la conférence de presse organisée pour présenter le rapport_le 26 mai au siège d'AI-Luxembourg, les représentants de la section ont parlé de l'importance de la justice mondiale, « qui donne équité et vérité à celles et ceux qui sont victimes de violations. Elle prévient les atteintes aux droits humains et construit, à terme un monde plus sûr et plus stable. »

LIBERTE POUR LIU XIAOBO

Le 8 octobre la nouvelle était partout: Liu Xiaobo, prisonnier d'opinion chinois purgeant une peine de 8 ans de prison pour « incitation à la subversion de l'État » , venait d'être récompensé pour son travail en faveur des droits humains par le Prix Nobel de la Paix. AI-Luxembourg n'a pas manqué cette occasion pour demander sa libération et celle de tous les autres prisonniers d'opinion Chinois lors d'une manifestation devant l'Ambassade de Chine le 29 octobre. Un courrier a également été envoyé au Ministre des Affaires Etrangères Jean Asselborn et au Ministre de l'Economie Jeannot Krecké pour les exhorter à tenir compte de la situation des droits humains en Chine dans les relations bilatérales entre les deux pays.
Le jour de la cérémonie de la remise du Prix Nobel de la Paix, le 10 décembre, AI-Luxembourg a rappelé lors de la marche aux flambeaux que la chaise vide de Liu Xiaobo signifie bien plus qu'on le croit et a profité de l'occasion pour répondre à une déclaration des autorités chinoises ayant qualifié de « clowns » tous ceux qui défendent Liu Xiaobo.

LE 10 DECEMBRE, JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Copyright© Agnieszka Napierala

LA MARCHE AUX FLAMBEAUX

La traditionnelle marche aux flambeaux du 10 décembre a commémoré l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Par celle-ci, les participants ont exprimé leur soutien envers la justice internationale et ont demandé qu'elle devienne une réalité pour les milliers de victimes dans le monde. Rythmée par la musique d'un groupe de jeunes percussionnistes, la marche est passée par le parc de la Ville, illuminé par des bougies représentant le mot JUSTICE. Le groupe jeunes a animé le rassemblement sur la place Clairefontaine, en lisant des témoignages des victimes des conflits armés.

VISITE A LA CHAMBRE DES DEPUTES

Le 10 décembre était aussi l'occasion pour une délégation d'AI- Luxembourg d'être reçue à la Chambre des Députés par son Président, Monsieur Laurent Mosar. Cette rencontre a permis à la délégation de présenter les principales préoccupations d'Amnesty sur l'état des droits humains au Luxembourg et dans le monde et d'allumer symboliquement au sein même de la Chambre des Députés la bougie d'Amnesty.

L'ASILE AU LUXEMBOURG

AI-Luxembourg est active depuis des années dans le domaine de la défense des droits des réfugiés au Luxembourg, notamment au travers de sa participation aux travaux du Collectif réfugiés, une coalition de sept ONG qui défend les droits des demandeurs d'asile . Face à la création d'un nouveau cadre juridique et à une approche politique plus restrictive à l'égard des demandeurs de protection internationale ces dernières années, notre section a redoublé ses efforts pour défendre les droits des personnes risquant d'être persécutées dans leur pays et des migrants. En 2009, un nouveau groupe «Réfugiés » avait été créé dans cette optique et les actions de la section dans ce domaine ont reçu une poussée significative en 2010 grâce à ce groupe.

ACTIVITÉS AVEC LE «COLLECTIF RÉFUGIÉS»

EVALUATION DE LA LOI DE 2006

Le « groupe Réfugiés » d'AI-Luxembourg a participé activement à la rédaction d'un rapport d'évaluation sur l'application de la Loi de 2006 sur le droit d'asile, publié le 29 juin 2010 par le Collectif Réfugiés (LFR). « La nouvelle Loi constituerait une avancée » affirme le rapport mais de nombreuses questions demeurent sur le plan juridique et social quant à son application, notamment en ce qui concerne la définition assez restrictive du statut de réfugié, la durée parfois trop longue de traitement des dossiers, ainsi que les conditions d'hébergement et l'accès aux aides sociales et à l'emploi pour les réfugiés.
Les conclusions du travail du collectif ont été rendues publiques, le 26 juin, par une conférence de presse qui a obtenu une très large couverture médiatique.

FUTUR CENTRE DE RETENTION

En 2010, le « Collectif Réfugiés » a également travaillé sur la question du fonctionnement du nouveau centre de rétention qui devrait ouvrir en 2011. Le collectif a notamment donné son avis sur un projet de loi fixant le fonctionnement du centre, ainsi qu'un avis sur son rôle au sein du futur centre. Le LFR souligne que les conditions de rétention doivent garantir la dignité des êtres humains ainsi que le respect des droits de ceux-ci (droit à l'information, à l'assistance juridique, à l'accompagnement logistique). En outre, il est primordial de reconnaître que ces personnes se trouvent retenues contre leur gré et qu'il leur est difficile de comprendre et d'accepter les contraintes imposées, car non choisies. Il est donc aussi nécessaire de renforcer la formation du personnel du centre afin de prendre en compte les particularités de tout être humain.
Dans ce sens, Amnesty International s'oppose à la rétention et soutient la mise en place de mesures alternatives.

TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE RETOUR DANS LA LEGISLATION LUXEMBOURGEOISE

Le collectif a aussi donné son avis sur la transposition dans la législation luxembourgeoise de la directive européenne, connue sous le nom de « directive Retour ».
Suite à une étude approfondie du projet de loi, le Collectif Réfugiés, a conclu que, si la réforme proposée comporte certaines améliorations en matière d'immigration et d'asile, il y a aussi des questions qui suscitent l'inquiétude. Quelques exemples de préoccupation: l'augmentation de la durée maximale de la rétention des personnes déboutées, la possibilité d'envoyer dans leur pays des victimes de viol ou de torture ou encore des conditions de plus en plus restrictives d'obtention d'une autorisation de séjour pour motif humanitaire. L'adoption de cette loi, prévue pour 2011, sera suivie de près par le Collectif.

VISITES AU CENTRE DE RETENTION

Trois membres d'AI-Luxembourg font partie d'un groupe de visiteurs, créé à l'initiative du Collectif Réfugiés, qui visite régulièrement les personnes en rétention à Schrassig, afin de leur apporter un soutien moral et d'assurer des activités d'animation. Par cette action, un appui concret est donné aux personnes privées de leur liberté, en attendant d'être rapatriées vers leurs pays d'origine.

AIDE AUX DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE

Le groupe Réfugiés d'AI-Luxembourg, composé entre autres de juristes, effectue également une activité de soutien direct aux demandeurs d'asile en les assistant, notamment lors de la constitution de leurs dossiers, et en aidant leurs avocats avec, entre autres, des recherches d'informations pouvant être utiles pour leur demande d'asile (ex. rapports d'Amnesty). Une dizaine de personnes en détresse ont ainsi obtenu une aide juridique ou psychologique au cours de l'année.

EXIGEONS LA DIGNITE ET LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE

En 2010, dans le cadre de la campagne ((Exigeons la dignité)), AI -Luxembourg a concentré ses efforts afin de faire connaître les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de sensibiliser le public à la question de la mortalité maternelle.

A CINQ ANS DE L'ECHEANCE

Définis au cours du Sommet du Millénaire des Nations unies de septembre 2000, les OMD sont la plus grande initiative mondiale de lutte contre la pauvreté. Ces huit objectifs, à atteindre d'ici 2015, couvrent plusieurs dimensions de la pauvreté comme la faim, la maladie, la mortalité maternelle, l'inégalité entre les genres et le manque d'éducation, d'eau et d'hygiène.
En septembre 2010, les dirigeants mondiaux se sont réunis à New York pour évaluer les progrès et lancer un plan d'action concret pour la période 2010-2015. A cette occasion, Amnesty International les a exhortés à élaborer des plans nationaux en conformité avec leurs obligations relatives aux droits humains. Au cœur de nos recommandations: l'importance de combattre la discrimination et la violence à l'égard des femmes qui font obstacle à la réalisation de plusieurs Objectifs.

Le réunion en septembre s'est surtout démarquée par l'adoption d'une stratégie pour la santé maternelle et infantile sur laquelle près de 40 milliards de dollars seraient mobilisés au cours des 5 prochaines années. Malheureusement, aucune décision concrète n'a été prise au Sommet pour placer les droits humains au cœur des initiatives pour réaliser les OMD.

TABLE RONDE SUR LES OMD

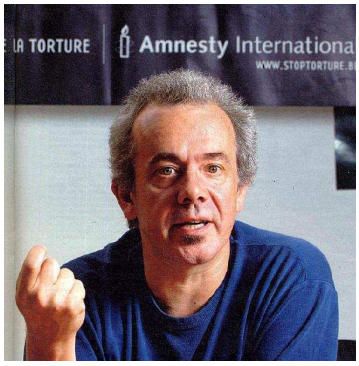

Le 31 mai 2010, Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgique, a représenté notre section à une table ronde sur les Objectifs du Millénaire, en présence de Mme Jacobs, Ministre de la coopération, et des représentants de la Commission européenne, d'Oxfam International et de Caritas Luxembourg.
« Il faut placer les droits humains au cœur des OMD », telle a été la recommandation de Philippe Hensmans, qui a présenté l'approche fondée sur les droits humains en prenant l'exemple de la question de la discrimination envers les femmes qui freine la réalisation de plusieurs Objectifs.

MEME PAS QUAND LEUR VIE EST EN DANGER

En visite au Nicaragua, du 24 mai au 26 mai 2010, lors d'une rencontre avec le président du Nicaragua Daniel Ortega, Madame Jacobs a soulevé la question de l'interdiction totale de l'avortement dans ce pays, suite au courrier qui lui avait été envoyé par notre section à ce sujet. La section avait attiré l'attention de la Ministre sur l'augmentation de la mortalité maternelle au Nicaragua résultant de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi qui rend passibles de sanctions pénales toutes les formes d'avortement, quelles que soient les circonstances, même si la santé de la mère est en danger ou s'il s'agit d'une victime de viol. En juillet, une délégation d'AI-Luxembourg a rencontré de nouveau la Ministre pour discuter de ce problème.

DONNER LA VIE, RISQUER LA MORT

A l'occasion du Festival des Migrations, AI-Luxembourg a lancé une pétition concernant la mortalité maternelle au Burkina Faso.
1 469 signatures ont été collectées pour demander au Président du Burkina de mettre en place des mesures politiques pour diminuer la mortalité maternelle dans ce pays. Notre pétition a été envoyée à AI Burkina Faso, qui s'est chargée de la remise officielle.

FESTIVAL CINEMA DU SUD

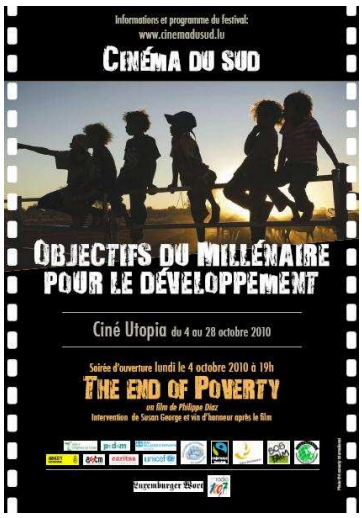

En Octobre, le Festival « Cinéma du Sud », organisé par un consortium de 12 associations, parmi lesquelles notre section, a offert au public une occasion unique de connaître les enjeux liés aux OMD. Dans le cadre de ce festival, AI-Luxembourg a organisé le 19 octobre une soirée dédiée à la santé maternelle. Le documentaire "Dead mums don't cry", sur la mortalité maternelle au Tchad, a été suivi d'un débat animé par notre directrice, Chiara Trombetta.
Le festival a reçu un très bon accueil de la part du public et la majorité des spectateurs ont demandé une nouvelle édition en 2011.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS EN EUROPE

SOLIDARITE AVEC LA BALTIC PRIDE

Dans les pays Baltes les personnes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels) font face à une forte hostilité et se heurtent à de nombreux obstacles qui touchent directement à leur droit à la liberté de réunion et d'expression.
Pour les soutenir, Amnesty International participe depuis quelques années à une parade régionale dénommée la « Baltic Pride », organisée par des associations LGBT d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie.
Pour la première fois, AI-Luxembourg a été aussi représentée à la parade de cette année par le biais de deux de ses membres Alain Donetti et David Pereira. Ensemble avec d'autres sympathisants d'Amnesty venus de plus de 20 pays, ils ont fait la marche aux côtés des militants LGBT.
Parallèlement, la section a soutenu aussi la marche depuis le Luxembourg. Elle a activement participé à l'appel à l'action urgente en faveur de la Baltic Pride, qui risquait d'être annulée à la dernière minute pour des raisons de sécurité. La section est également entrée en relation avec l'ambassadeur du Luxembourg en Lituanie qui a fait des démarches auprès du gouvernement lituanien pour demander que la "Pride" soit autorisée.
Grâce à la mobilisation d'Amnesty et de ses militants, la parade a finalement bien eu lieu le 8 mai à Vilnius en Lituanie avec la participation d'environ 500 personnes.

SOUTIEN A LA GAYMAT

Copyright© Agnieszka Napierała

Le 7 juillet, AI-Luxembourg a participé au festival LGBT «GAYMAT» à Esch et a collecté des messages de solidarité pour Joel Nana, un défenseur des droits humains camerounais qui milite pour les droits des personnes LGBT en Afrique. Dans le cadre d'une exposition à l'hôtel de ville, la section a également sensibilisé le public sur les droits des personnes LGBT en Lituanie.

DIRECTIVE CONTRE LA DISCRIMINATION

Même si les standards anti discrimination ont connu une évolution considérable pendant les 60 dernières années, la discrimination reste un problème important en Europe.
En 2008, la Commission européenne a proposé un nouveau projet de directive européenne protégeant les citoyens européens contre la discrimination fondée sur l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle et la religion. En effet, la législation européenne actuelle ne protège les citoyens européens que contre la discrimination au travail et du fait de la race, mais la discrimination en Europe va bien au-delà de ces deux questions.
Si la directive a le soutien du Parlement européen, elle est bloquée au niveau du Conseil des ministres par des pays comme l'Allemagne et la République Tchèque.
21 sections d'Amnesty International en Europe, y compris la section luxembourgeoise, ont entamé une action commune afin de soutenir l' adoption de la directive. Pour montrer au gouvernement allemand que le mouvement est déterminé à mettre fin au blocage, une pétition internationale a été lancée le 22 avril, et plus de **50 000** signatures ont été collectées. L'Allemagne campant toujours sur ses positions, l'action d'Amnesty en faveur de la Directive continuera.

NON A LA DISCRIMINATION DES ROMS

Copyright©Zsuzsanna Ardó

Grâce à notre système de pétition par SMS, en 2010 nous avons également agi contre la discrimination à l'égard des Roms, en lançant des appels contre l'expulsion des Roms vers Kosovo où ils risquent de subir des violences et contre la ségrégation des enfants Roms dans les écoles slovaques.
Pendant le Marathon des lettres de décembre, le lycée classique de Diekirch a organisé une action en faveur des familles Roms de la ville de Miercule Ciuc en Roumanie habitant à côté d'une station d'épuration qui doivent être relogés d'urgence.

La CPI, la première cour pénale internationale permanente créée en 1998 pour contribuer à mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, est entrée officiellement en fonction en juillet 2002, après la ratification du Statut de Rome par 60 pays.
Pourtant, depuis sa création elle doit faire face à plusieurs défis en essayant d'accomplir sa mission. La section luxembourgeoise a concentré donc ses efforts en 2010 à faire connaître la Cour et son travail, et plus particulièrement les obstacles auxquels elle se heurte dans la poursuite de la justice.

REVISION DU STATUT DE ROME A KAMPALA

Cette année, pour la première fois depuis sa ratification, le Statut de Rome, le fondement juridique de la CPI, a fait l'objet d'une révision lors d'une conférence, qui a eu lieu du 31 mai au 11 juin à Kampala en Ouganda. Les enjeux étaient importants: si cette réunion présentait l'occasion d'aller de l'avant en renforçant le rôle de la Cour, elle cachait également le danger d'une remise en cause de sa compétence.
Après avoir fait des efforts importants de lobbying auprès du Ministre des Affaires Etrangères Jean Asselborn en faveur de la Cour, Al-Luxembourg a été satisfaite d'apprendre que lors de la conférence le Ministre a exprimé l'engagement du Grand-duché envers la CPI et la justice pénale internationale dans son ensemble et a promis l'adoption par le Luxembourg d'un projet de loi portant adaptation du droit national aux dispositions du Statut de Rome. Peu avant la fin de l'année 2010, le projet de loi a été en effet déposé à la Chambre des députés.

JUSTICE DANS LES BALKANS

Le mois de juillet a été un mois de commémoration : le 11 juillet 1995 avait lieu le massacre de Srebrenica et notre directrice, Chiara Trombetta, a rejoint la communauté bosniaque lors d'une cérémonie organisée par la communauté locale.
Quelques jours après, à l'occasion de la journée mondiale de la justice internationale, le 17 juillet, une action de sensibilisation s'est déroulée dans la ville de Luxembourg. Les membres du groupe 8 sont allés à la rencontre du public et lui ont demandé de soutenir le travail de Natasa Kandic, défenseure des droits humains qui réclame justice pour les victimes de crimes de guerre en ex- Yougoslavie. **500** signatures ont été collectées et ont été envoyées au Ministre de l'Intérieur de la Serbie.

RDC: NON AUX VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

Pendant six semaines Al-Luxembourg a sensibilisé le public du Grand-duché pour qu'il apporte concrètement son soutien à la justice internationale par un geste simple et concret : signer une pétition pour mettre fin aux violences envers les femmes en République Démocratique du Congo. La pétition demandait une protection et une prise en charge accrue des femmes qui continuent d'être victimes de viols dans ce pays, des enquêtes indépendantes sur ces cas et justice et réparation pour les femmes. Au total, **1 269** signatures ont été collectées.
Afin de sensibiliser le public du Luxembourg au problème de la violence à l'égard des femmes au Congo, la section et le groupe 7 ont également présenté le 25 novembre à l'Utopia le film « Le plus grand silence, viols au Congo », suivi par un débat avec Mme Malin Palm, experte en matière de violences sexuelles.

ESSA FAAL AU LUXEMBOURG

La soirée cinéma-débat du 2 décembre sur la Cour Pénale Internationale (CPI) en présence du Premier Substitut du Procureur de la CPI, M. Essa Faal, constitue sans doute l'évènement phare de la campagne 2010. A cette occasion, notre section a présenté le documentaire « Le temps de vérité : La bataille pour la Cour pénale internationale » retraçant l'histoire de la Cour, suivant ses développements et se penchant sur les controverses et défis soulevés par les affaires actuellement examinées par cette dernière.
Dans une salle bien remplie, la projection a été suivie par un débat avec M. Faal qui dirige les poursuites de toutes les affaires de la CPI relatives au Darfour, y compris l'affaire contre Omar El Béchir, président du Soudan.

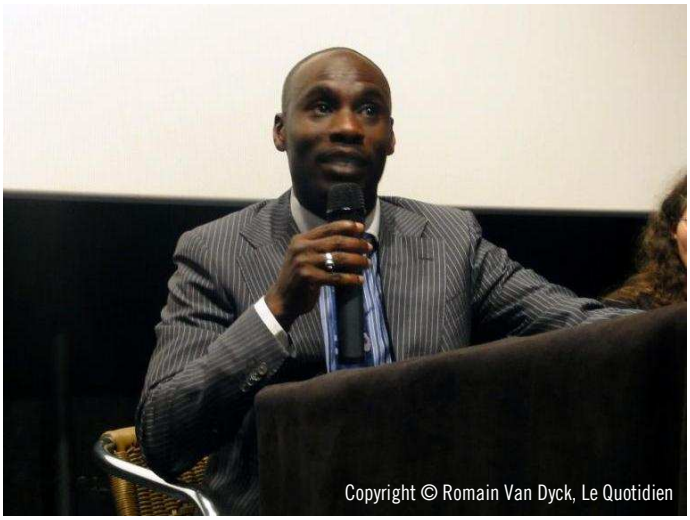

A l'issue de la visite de Monsieur Essa Faal, un groupe de travail constitué de juristes et d'avocats a été créé afin de soutenir Al-Luxembourg dans son travail sur les questions juridiques liées à la justice internationale. Le travail sur un premier projet a déjà commencé.

DEFENDRE L'INTEGRITE PHYSIQUE ET MENTALE

VISITE DE MOAZZAM BEGG

A l'occasion du 8ème anniversaire du centre de détention de Guantánamo, les 14 et 15 janvier 2010, Al-Luxembourg a accueilli au Luxembourg Moazzam Begg, ancien détenu de Guantánamo, arrêté au Pakistan en 2002 et libéré en 2005, qui vit aujourd'hui à Birmingham et est directeur de l'association *Cageprisonners*.
Lors de cette visite, réalisée en partenariat avec les associations Reprieve et Center for Constitutional Rights, basée à Londres, Al-Luxembourg a organisé une série de rencontres entre Moazzam Begg et tous les partis politiques luxembourgeois, ainsi qu'une conférence de presse. Moazzam Begg a également rencontré le Ministre Asselborn pour discuter de la possibilité d'accueillir un détenu de Guantánamo au Luxembourg.

TAXI TO THE DARK SIDE

Pour sensibiliser sur les violations des droits humains pratiquées dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, notamment la pratique de la torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants et des disparitions forcées, le film « Taxi to the dark side » a été projeté au cinéma Utopia, lors de la venue de Moazaam Begg au Luxembourg. Celui-ci ayant fait l'expérience de la détention à Bagram, lieu de détention décrit dans le documentaire, il a pu donner son témoignage au grand public.

DETENU DE GUANTANAMO AU LUXEMBOURG?

Le 2 août 2010, la chaine de télévision Al-Arabyia a publié la nouvelle selon laquelle le gouvernement Luxembourgeois avait envoyé une délégation de haut niveau à Guantánamo, dans le but d'évaluer la possibilité d'accueillir sur son sol un détenu. Quelques jours plus tard le ministre des Affaires Etrangères, Mr Asselborn, déclarait que « le but est de libérer un homme innocent et de l'aider à se reconstruire une vie ». Al-Luxembourg, qui depuis janvier 2010 avait déployé d'importants efforts pour sensibiliser l'opinion publique luxembourgeoise sur cette question, a encouragé le **Ministre** à continuer à œuvrer dans cette direction. Malheureusement, les négociations entre les gouvernements américain et luxembourgeois ont été interrompues à l'initiative des américains . Malgré cela, la section continuera à plaider pour que le Luxembourg contribue de façon concrète à la fermeture de Guantánamo notamment en accueillant un ou plusieurs détenus.

MORT A LA PEINE DE MORT

Amnesty International s'oppose de longue date à la peine de mort et mène des actions régulières pour obtenir un monde à l'abris de ce châtiment cruel, inhumain et dégradant.
Le 30 mars, Al-Luxembourg a dévoilé aux médias luxembourgeois les statistiques mondiales sur la peine de mort et transmis le rapport sur la peine capitale dans le monde à M. Asselborn et aux ambassadeurs américains et chinois au Luxembourg.
Le 10 octobre, journée mondiale contre la peine de mort, une action symbolique a également été organisée par le groupe « Jeunes » à Esch-sur-Alzette. Nos jeunes ont informé les passants sur la peine de mort aux Etats-Unis et sur les raisons pour lesquelles il faut l'abolir. **437** signatures ont été collectées contre l'exécution de Troy Davis, un condamné à mort américain dont le cas illustre les failles du système judiciaire aux Etats-Unis.
Pour agir concrètement, Al-Luxembourg a aussi publié sur son site, tout au long de l'année, des actions urgentes en faveur d'individus menacés par une exécution.
L'année 2010 s'est finalement terminée avec une bonne nouvelle concernant la peine de mort. Le 18 décembre 2010, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, à une majorité écrasante, une résolution demandant « un moratoire mondial sur les exécutions ».

CONVENTION DISPARITIONS FORCEES

La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées est entrée en vigueur le 23 décembre 2010, grâce à la ratification de ce traité historique par l'Irak, le 24 novembre. Ce pays en guerre, a choisi de faire ce geste capital pour la construction d'un avenir meilleur pour nous tous, en devenant le 20e État partie à la Convention, et en lui permettant ainsi d'entrer en application.
Al-Luxembourg et l'ACAT ont saisi cette occasion pour envoyer un appel au gouvernement luxembourgeois, le 7 décembre afin qu'il rejoigne les États, comme l'Allemagne, la France et l'Espagne, qui ont ratifié la Convention.

COUPE DU MONDE 2010

« 11 défenseurs, 11 actions, 1 but: les droits humains ». Le 19 juin AI-Luxembourg, en collaboration avec le Groupe « Jeunes », a passé ce message lors d'une action spectaculaire sur la Place d'Armes.
Durant toute une journée, la Place d'armes fût transformée en terrain de football et onze jeunes militants ont créé l'équipe « Stand up United », une équipe de football symbolique dont chaque joueur représentait un défenseur des droits humains.
Plus de **312** personnes ont marqué des buts au nom des droits humains et **356** ont exprimé leur soutien en faveur des défenseurs des droits humains en signant notre pétition.
La Coupe du Monde en Afrique du Sud a donc été une occasion pour Amnesty de sensibiliser le jeune public sur l'importance de la protection des droits humains et pour diffuser les messages de ses campagnes, notamment sur les bidonvilles et les expulsions forcées, les droits des LGBT, le droit à la santé, la justice internationale et la peine de mort.

L'ATTAQUE CONTRE LA FLOTILLE: DEMANDE D'UNE ENQUETE

Suite aux événements du lundi 1er juin, au cours desquels les forces armées israéliennes ont attaqué et tué au moins 10 militants se trouvant à bord de bateaux protestant contre le blocus de Gaza imposé par la loi, Amnesty International a demandé aux autorités israéliennes d'ouvrir immédiatement une enquête crédible, indépendante et internationale sur ces attaques. AI-Luxembourg a lancé une pétition en ligne et une pétition par SMS et a réussi à collecter près de **300** signatures en cinq jours! La pétition a été remise à l'ambassade d'Israël le 8 juin par les représentants d'Amnesty International Belgique, en même temps que leur pétition comptant **5000** signatures.

IRAN: UN AN APRES LES ELECTIONS

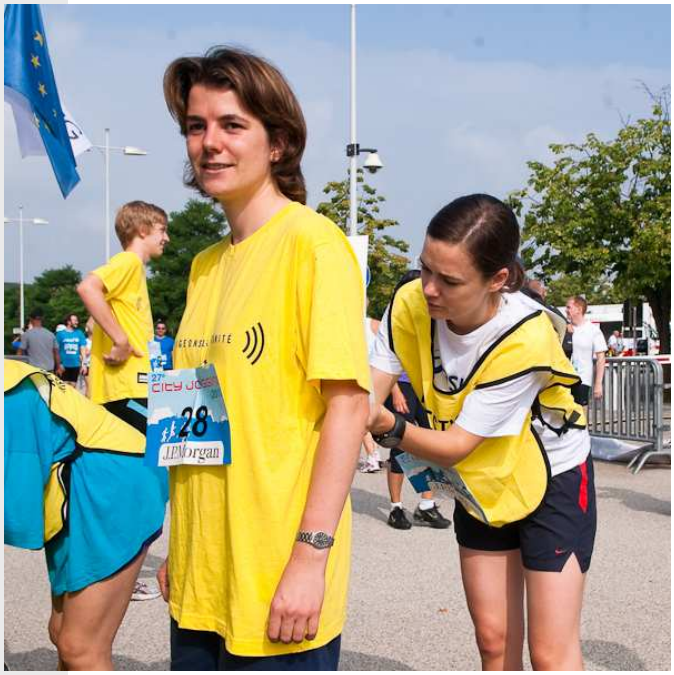

A l'occasion du premier anniversaire des répressions en Iran suite aux élections présidentielles en 2009, Amnesty International a lancé le 12 juin une campagne mondiale d'une année pour demander la libération des milliers de prisonniers d'opinion détenus actuellement dans ce pays. Leur crime: avoir simplement fait usage de manière pacifique de leur droit fondamental à la liberté d'expression, d'association et de réunion.
Pour soutenir ces personnes AI-Luxembourg a organisé le 12 juin une action symbolique sur la Place Piquet et a lancé une pétition pour demander la libération de tous les prisonniers d'opinion en Iran et notamment d'Emadeddin Baghi, Hengameh Shahidi, Ziaoddin (Zia) Nabavi, Majid Tavakkoli, Shiva Nazar Ahari, Abolfazl Abedini Nasr, Ahmad Zeidabadi, Mohammad Olyaeifard. **382** personnes ont répondu à l'appel.
Le City Jogging du 4 juillet fut une autre occasion de sensibiliser le public au sort des prisonniers d'opinion iraniens. « I ran for I-ran, I ran for freedom », c'était le message que le Groupe 7 et d'autres sympathisants d'Amnesty participant au marathon ont voulu adresser aux dirigeants de l'Iran et à tous les iraniens dont les droits sont bafoués. Plusieurs cartes de solidarité ont été signées et envoyées ensuite à quelques prisonniers iraniens.

AGIR POUR DES PERSONNES

SE MOBILISER POUR LES PERSONNES EN DANGER

Les actions urgentes sont des actions menées par tous nos groupes et par les personnes inscrites à notre réseau tout au long de l'année pour sauver des individus qui se trouvent en danger imminent. Un grand merci à tous ceux qui ont soutenu nos actions urgentes par le biais de notre pétition SMS. **En 2010, nous avons collecté par ce biais 2225 signatures**. S'abonner est très facile, il vous suffit d'envoyer votre nom et prénom suivi par AMNESTY au numéro 6777 et vous n'aurez qu'a répondre « OUI » chaque fois que vous recevrez un SMS (bimensuel) pour soutenir une action urgente. Votre nom figurera dans la lettre que la section enverra ensuite aux autorités ou à l'instance en question. Chaque SMS que vous allez recevoir vous sera facturé 1,50 EUR dont 0,90 EUR seront versés à AI-Luxembourg.

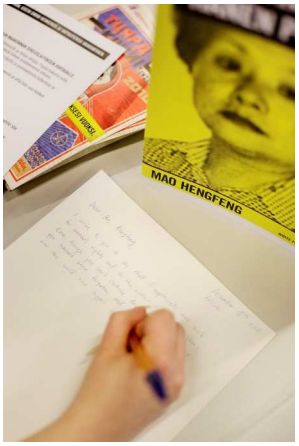

LE MARATHON DES LETTRES « ECRIRE POUR LES DROITS »

Cette année, partout dans le monde des personnes se sont mobilisées du 4 au 14 décembre pour l'action **Écrire pour les droits** en envoyant des lettres, des courriels, des fax, des SMS et des tweets, ainsi qu'en signant des pétitions. Six cas d'appels ont été publiés sur notre site internet, avec les modèles de lettres. Grâce à la mobilisation des membres et des militants de la section, **325** signatures en faveur des différents cas ont été collectées au Luxembourg. Au niveau mondial, **746 711** signatures ont été collectées jusqu'à présent mais le comptage continue…

APPEL DU MOIS DANS VOTRE FIL OU WIRE

Dans votre FIL ou WIRE vous pouvez trouver les appels du mois que chacun de vous peut soutenir en écrivant suivant les modèles de lettres aux autorités ou instances en question.

AUNG SAN SUU KYI (MYANMAR)

Après avoir passé les 15 des 21 dernières années en prison, la prisonnière d'opinion Aung San Suu Kyi, lauréat du Prix Nobel de la Paix, a été enfin libérée le 13 novembre 2010. C'est en partie grâce à vous, membres d'Amnesty et à votre action en sa faveur au cours de toutes ces années, que ce résultat a été possible. Mais la mobilisation doit continuer : plus de 2 200 prisonniers d'opinion se trouvent toujours emprisonnés.

PÈRE NGUYEN (VIETNAM)

Condamné à 8 ans de prison pour diffusion de « propagande » contre l'Etat en 2007, le père Nguyen Van Ly, 63ans, a été autorisé à quitter pour des raisons humanitaires, mais uniquement pour une période de 12mois, son lieu de détention, afin de recevoir des soins médicaux nécessaires. Le groupe 6 avait envoyé des lettres en 2009 pour demander la libération de ce militant des droits humains au Vietnam.

BIRTUKAN MIDEKSA (ETHIOPIE)

Le 6 octobre 2010, la dirigeante de l'opposition et la prisonnière d'opinion Birtukan Mideksa a été libérée par le gouvernement éthiopien après avoir purgé 21 mois de sa peine de réclusion à perpétuité. Des milliers de militants d'Amnesty avaient écrit pour elle dans le cadre du Marathon des Lettres 2009.

PASCAL KABUNGULU (RDC)

A l'occasion du 5ème anniversaire de la mort du défenseur des droits humains Pascal Kabangulu, AI-Luxembourg a lancé une pétition afin de demander aux autorités de la RDC de traduire en justice les auteurs de son meurtre qui se trouvent toujours en liberté. L'éminent défenseur a été tué à son domicile en juillet 2005 par un groupe d'hommes armés. La section a collecté 253 signatures qu'elle a par la suite envoyées au Président de la RDC Monsieur Joseph Kabila.

DHONDUP WANGCHEN (CHINE)

Dans le cadre de l'action pour la Coupe du Monde 2010, AI-Luxembourg a collecté 206 signatures pour Dhondup Wangchen, cinéaste tibétain, emprisonné pour avoir réalisé un documentaire intitulé Leaving Fear Behind, qui présentait des Tibétains exprimant leur point de vue sur la situation des droits humains au Tibet. Inculpé d' « incitation au séparatisme », il attend toujours son procès.

SU SU NWAY (MYANMAR)

Su Su Nway est une militante de l'opposition de 38ans qui purge actuellement une peine d'emprisonnement de huit ans et six mois dans une prison isolée, loin de sa famille. Elle a de plus souffert de graves problèmes de santé. A l'occasion du Marathon des Lettres 2010, AI-Luxembourg a collecté une centaine de signatures pour demander sa libération, mais l'action en sa faveur continue.

MILINTANTISME ET EDUCATION AUX DROITS HUMAINS

DEVENIR DEFENSEUR: NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATIONS

L'année 2010 a été marquée par le lancement d'un programme de formations dans le domaine de la protection des droits humains destiné aux membres de la section, ainsi qu'au grand public. Au total, quatre modules ont été organisés en collaboration avec la section belge francophone d'Amnesty International. Les deux premières formations « Protection des réfugiés et des droits des migrants » et « Protection internationale des droits humains » ont eu lieu respectivement en avril et en mai. Au mois de septembre, deux modules supplémentaires ont été proposés : « L'Union européenne et les droits humains » et « Pauvreté et droits humains ». Suite au succès de cette initiative, AI-Luxembourg proposera de nouvelles formations en 2011.

BENEVOLAT POUR LES DROITS HUMAINS

AI-Luxembourg reçoit régulièrement des demandes de personnes qui souhaitent s'engager au sein de l'association. Afin de les orienter et pour que la section puisse bénéficier au mieux du potentiel de chaque personne, chaque aspirant bénévole remplit une fiche d'engagement bénévole et est convoqué par la suite à un entretien individuel d'orientation, au cours duquel une tâche lui est proposée. En 2010 nous avons reçu **28 fiches** et nous avons pu compter sur l'aide d'environ **110** bénévoles. Six groupes sont actifs à la section, parmi lesquels deux nouveaux groupes créés en 2010: le groupe « Jeunes » et le groupe « Justice internationale ».

TOUR SYMBOLIQUE DU BOUGIE-BUS

Suite au succès de l'année passée, le Bougie-Bus d'AI-Luxembourg a fait de nouveau le tour des lycées du pays **le 10 novembre**. En plus de visiter les lycées de la VdL, le bus a fait étape dans quelques lycées du Nord. Par cette action, les jeunes bénévoles de la section ont distribué 2 800 bougies à vendre par les élèves jusqu'au 10 décembre, ainsi que le nouveau dossier pédagogique de la section.

AMNESTY INTERNATIONAL

Dossier pédagogique :
En finir avec la pauvreté des femmes.

Une approche fondée sur les droits humains

Automne/Hiver 2010-2011

TRAVAIL DANS LES ECOLES

En novembre, AI-Luxembourg a publié un nouveau dossier pédagogique intitulé « En finir avec la pauvreté des femmes. Une approche fondée sur les droits humains. »
Alors qu'elles ne représentent que la moitié de la population mondiale, 70% des pauvres dans le monde sont des femmes. Pourquoi y a-t-il tant de pauvres parmi les femmes ? Quelles en sont les raisons ? Les OMD suffisent-ils pour combattre la pauvreté chez les femmes ? Quelle est la solution selon Amnesty International ? Telles sont les questions auxquelles cet outil essaye de donner une réponse.
Le dossier pédagogique peut encore être commandé et l'équipe « éducation aux droits humains » sera ravie d'animer des ateliers dans les écoles.

En 2010 les activités d'éducation aux droits humains ont été intensifiées par la section, grâce aux quatre volontaires SVO qui ont travaillé à la section avec beaucoup d'enthousiasme. Le résultat est remarquable: 27 ateliers ont été réalisés dans les écoles et un groupe « jeunes » a vu le jour! Merci à Béatrice, Antonyia, Yannick et Tanja!

PARTICIPER, REJOINDRE, S'INFORMER

AI-LUXEMBOURG DANS LE WEB

UN SITE INTERNET DYNAMIQUE

Depuis novembre 2008, AI-Luxembourg a un nouveau site internet, aux couleurs de la nouvelle identité globale d'Amnesty, un seul mouvement: jaune et noir. Au cours des deux dernières années, nous avons beaucoup travaillé pour développer le site: vous y trouverez des informations sur les campagnes, des actions et des articles sur les droits humains au Luxembourg. Les statistiques sont très encourageantes: en 2010 le site a reçu **30 853** visites!

AMNESTY SUR FACEBOOK

AI-Luxembourg a aussi un groupe sur Facebook qui ne fait que grandir: aujourd'hui **716** personnes en font par tie. Les membres de notre groupe sur Facebook sont régulièrement informés sur les activités de la section et participent à des débats en ligne.

TOUJOURS INFORMES AVEC L'AI-LUXEMBOURG NEWS

AI-Luxembourg continue à informer régulièrement ses membres de l'actualité en matière des droits humains par le biais d'AI-Luxembourg News et du FIL. L'AI-Luxembourg News présente toutes les activités de la section luxembourgeoise, tandis que le FIL se concentre principalement sur les projets et campagnes internationaux et propose de nombreuses actions. En 2010, cinq AIL News ont été créées, ainsi qu'une édition spéciale consacrée à la campagne bougies.

RESTEZ INFORMES PAR E-MAIL

Afin de vous maintenir informés sur nos activités, nous vous envoyons régulièrement des e-mails pour vous les annoncer : projection de films suivie d'un débat, conférences sur un thème d'actualité, actions symboliques comme l'illumination de la Place d'Armes, etc. Si vous souhaitez recevoir ces e-mails, n'hésitez pas à nous envoyer votre adresse e-mail à (e-mail@amnesty.lu).

NOS RESSOURCES

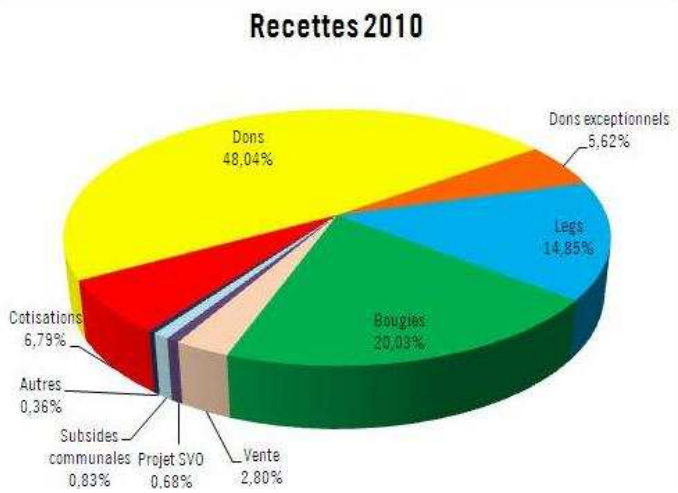

LES SOURCES DE NOTRE FINANCEMENT

Depuis déjà quelques années la section luxembourgeoise d'Amnesty travaille pour consolider sa situation financière dans le but de continuer durablement son travail de promotion et défense des droits humains et de contribuer au travail d'Amnesty dans le monde.
Pour garantir des finances saines, un effort particulier a été investi dans la diversification des sources de financement et dans la professionnalisation de la gestion. Une tendance positive se dessine: les dons, notamment des ordres permanents, sont en train d'augmenter et représentent aujourd'hui presque la moitié de nos recettes.

UNE BASE DE SOUTIEN ACCRUE

Vous êtes toujours plus nombreux à nous soutenir au Luxembourg: en tant que membres ou donateurs votre soutien à Amnesty International Luxembourg montre que de plus en plus de personnes militent pour la cause des droits humains au Grand-duché.
Compter sur une base de soutien accrue est crucial pour notre section, car cela nous rend toujours plus crédibles et influents dans le travail de pression mené au quotidien.
Grâce au programme face-to-face, le nombre de donateurs réguliers a augmenté significativement au cours de trois dernières années, sans oublier nos membres et donateurs ponctuels qui continuent de nous témoigner leurs confiance.

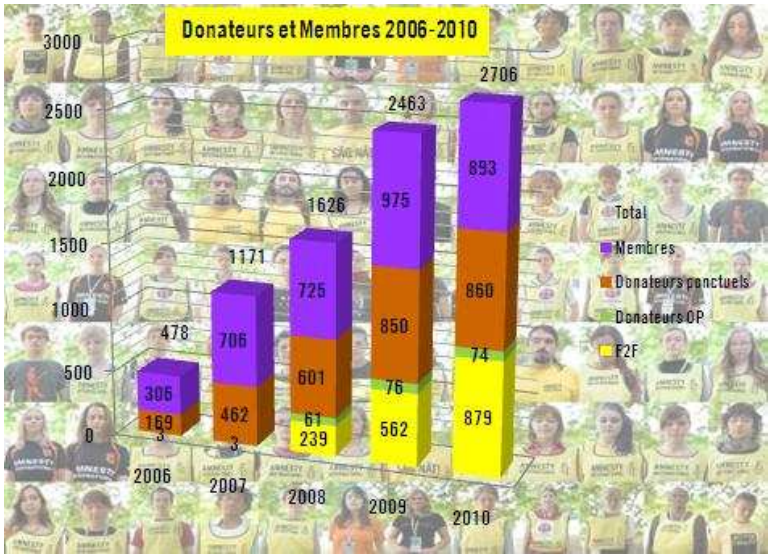

LA CAMPAGNE BOUGIES 2010

La campagne bougies 2010, lancée le 28 octobre, a été consacrée au thème de la justice internationale.
Grâce à l'aide de nos bénévoles, **plus de 40 stands de vente de bougies** ont été organisés pendant les six semaines qu'a duré la campagne . 171 vendeurs nous ont soutenu en vendant les bougies dans leur environnement familial, professionnel, ou en les plaçant dans les commerces de proximité.
Les conditions météorologiques ayant été plutôt adverses, la vente des bougies a subi une baisse surtout vers la fin de la campagne, car des stands ont dû être annulés. La crise s'est faite aussi un peu sentir, car en général les ventes ont diminué par rapport à 2009. Malgré tout, le résultat de la campagne reste positif: 16 740 bougies ont été vendues, ce qui représente 71 100 EUR.

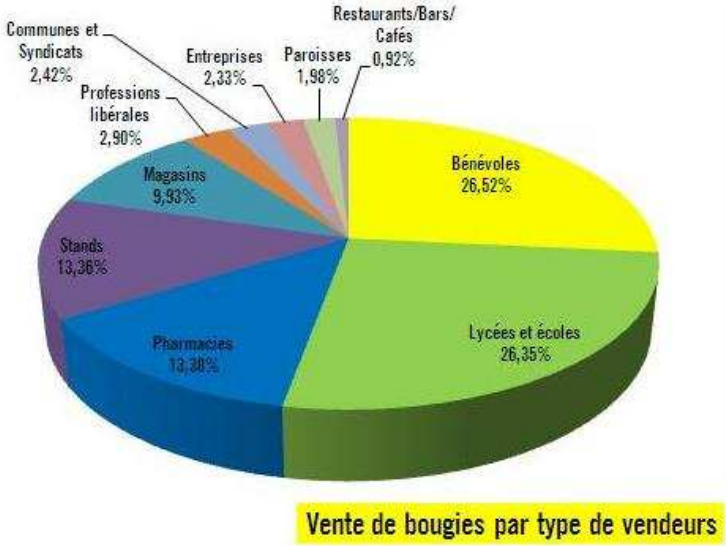

Les lycée et les écoles ont contribué à la bonne réussite de la campagne de manière très significative: nombreux jeunes se sont en effet mobilisés pour vendre nos bougies et faire connaître Amnesty.
Un remerciement spécial va au Comptoir pharmaceutique, qui prend en charge bénévolement la distribution des bougies à tout notre réseau des vendeurs et aux pharmacies. Un grand merci à tous les vendeurs pour nous avoir soutenu si fidèlement!

NOUS SOUTENIR EN TOUTE CONFIANCE

Afin de garantir son indépendance et son impartialité, Amnesty International dans le monde comme au Luxembourg n'accepte aucune subvention d'Etats ou de partis politiques.
Son financement repose donc essentiellement sur la générosité du public par des dons réguliers ainsi que sporadiques, les cotisations de ses membres, ainsi que de ses ventes de produits (bougies et catalogue de soutien).
Chaque année, les comptes sont certifiés par deux commissaires aux comptes et transmis au Registre du Commerce.

AU NIVEAU MONDIAL

Depuis juin 2006, Amnesty International est membre de la Charte de responsabilité mondiale pour le secteur non lucratif, aux côtés de 11 des principales organisations internationales de défense des droits humains et de développement environnemental et social.

AU LUXEMBOURG

AI-Luxembourg est reconnu d'utilité publique et votre don est déductible des impôts à hauteur de 10% du revenu imposable, dans la mesure où le montant annuel de vos dons (à la même ou à différentes associations) s'élève à au moins 120 EUR.

COMMENT NOUS SOUTENIR?

L'ordre permanent, un moyen pratique et facile pour faire un don. Remplissez simplement le formulaire qui se trouve ci-dessous.

UN GESTE SIMPLE ET UNIQUE

Chaque mois votre compte est débité automatiquement d'une somme modique (10 EUR) qui ne grève pas votre budget. Même un versement mensuel de 5 EUR constitue en se répétant une aide financière appréciable pour Amnesty.

L'ORDRE PERMANENT SUPPRIME L'OUBLI

Certains de nos donateurs/trices nous avouent ne pas avoir renouvelé leur don par simple oubli: l'ordre permanent le supprime. Amnesty peut ainsi mieux prévoir les ressources financières dont elle disposera et donc mieux planifier les programmes et actions qui pourront être mis en œuvre.

L'ORDRE PERMANENT RÉDUIT LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DONC LE GASPILLAGE

Si un(e) donateur/trice soutient Amnesty de façon régulière par son ordre permanent, il n'est donc plus nécessaire de le/la « relancer » 3 ou 4 fois par an. Tous les frais sont supprimés et l'argent utilisé plus rationnellement et plus efficacement. Chaque euro collecté est donc mieux investi pour notre action impartiale d'intervention directe pour la défense des droits humains et la libération des prisonniers d'opinion..

FORMULAIRE D'ORDRE PERMANENT MENSUEL

(à transmettre à Amnesty International 23, rue des Etats-Unis B.P. 1914 L-1019 Luxembourg

(nous nous chargeons à le transmettre à votre organisme financier)

Nom:……...

Prénom:……..

Adresse: …….

CP:……...Localité……

Téléphone/Gsm:……...

E-mail: ……..

Je verse la somme de:

○ 50 ○ 25 ○ 15 ○ 10

ou la somme de mon choix ……. €

Date: …… Signature: ……

de mon compte auprès de (nom de la banque ou autre):……..

L	U			-					-					-					-				

Sur un des comptes d'AI-Luxembourg Luxembourg: (à cocher)

○ CCPL: LU 08 1111 0000 3333 0000 ○ Dexia: LU58 0023 1003 7450 0000

○ BCEE: LU 94 0019 1000 3907 2000 ○ BGL: LU56 0030 1292 9427 0000

A partir du: …../…../…….

FELICITATIONS!

VOUS AVEZ LE DROIT DE DIRE
CE QUE VOUS PENSEZ.

DANS 89 PAYS VOUS RISQUEZ
D'ETRE EMPRISONNE POUR CETTE
RAISON.

WWW.AMNESTY.LU
23, RUE DES ETATS-UNIS
BP 1914
L-1019 LUXEMBOURG
TEL 48 16 87
FAX 48 36 80

AMNESTY
INTERNATIONAL